

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIER MEUBLE

APPARTEMENT MYOSOTIS

Entre les soussignés :

Madame Rosemonde MATRONE demeurant : 1 boulevard de la savoisienne la gavotte 13170-LES PENNES MIRABEAU Tel : 06.89.84.40.31.

Ci-après dénommé : Le bailleur ;

D'une part,

Et :

Ci-après dénommé le locataire ;

D'autre part ;

Il a été arrêté et convenu ce qui suit.

Le bailleur loue les locaux et équipements ci-après désignés au locataire qui les accepte, aux charges et conditions ci-après définies :

- Cet appartement est loué meublé avec tous les ustensiles de cuisine, les couvertures pour tous les couchages.
- Le nettoyage sera assuré par les occupants lors de leur départ.
- Les animaux ne sont pas admis.
- Les draps ne sont pas fournis (possibilité de location : agence Arnaud : 0492465149)

Désignation des locaux

L'appartement N°2 situé au 1^{er} étage d'un immeuble à VARS Napoléon dit « Le Grand Chalet » d'une superficie de 90M2, d'une terrasse de 30m2, le tout exposés au sud.

Il se compose de 2 chambres avec 1 lit 2 places et 1 lit superposé dans chaque chambre,

Un coin montagne avec 1 lit superposé.

Un salon donnant sur la terrasse avec 2 clic-clac, 1 télévision couleur, 1 table basse.

La salle à manger avec table rectangulaire ouverte sur la cuisine intégrée avec placards en pin, plaques vitro, lave-vaisselle, four électrique, frigo-congélateur, micro ondes, cafetière, raclette, vaisselles etc?

2 salles de bain avec douche, meuble vasque, 2 WC .

Un casier à ski qui se trouve au rez de chaussée de l'immeuble.

Durée

Le contrat est conclu pour une durée d'une semaine du _____ vers 15heures au
vers 11 heures.

Le gardien de l'immeuble, Monsieur BRIANCON (T.04.92.46.53.88) vous remettra les clefs dès votre arrivée, et fera l'état des lieux ainsi que l'inventaire de l'appartement.

Prix

Le prix de cette location est fixé à 1700^E la semaine, dont 20% à la réservation qui ne sera pas restitué au locataire en cas de désistement tardif, c'est à dire 1 mois avant la date de location.

Le solde sera réglé lors de la prise de possession de l'appartement.

Il est rappelé que cette location sera effective seulement après l'envoi de votre chèque de réservation par retour de courrier.

Une caution de 450^E par chèque sera également demandée le jour de l'arrivée, et sera restituée à la remise des clefs.

Le prix de cette location s'entend toutes charges comprises EDF, taxe de séjour, etc...

A CHATEAUNEUF le 28 septembre 2005

LE BAILLEUR LE

LOCATAIRE